

DGDDI

(Direction générale des douanes et des droits indirects)

INSPECTEUR DE LA DGDDI (CATÉGORIE A)

Admissibilité

- **Épreuve n° 1 - Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques, financières et sociales.**

Durée : 4 h - Coefficient : 6

- **Épreuve n° 2 - Épreuve à dominante juridique (au choix du candidat) :**

- Droit constitutionnel, droit administratif et libertés publiques
- Institutions, droit et politiques communautaires
- Droit des affaires
- Droit pénal

Durée : 3 h - Coefficient : 4

- **Épreuve n° 3 - Épreuve à dominante économique (au choix du candidat) :**

- Analyse économique
- Comptabilité et analyse financière
- Gestion et administration des entreprises
- Géographie économique et humaine

Durée : 3 h - Coefficient : 4

- **Épreuve n° 4 (facultative) - Épreuve écrite de langue étrangère (au choix du candidat) :**

- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Chinois
- Espagnol
- Russe
- Italien

Durée : 2 h - Coefficient : 2

Admission

- **Épreuve n° 1 - Entretien, sur la base d'une fiche de parcours professionnel et personnel, visant à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein de la DGDDI.**

Durée : 30 mn - Coefficient : 10

- **Épreuve n° 2 - Épreuve orale de finances et gestion publiques**

Préparation : 10 mn - durée : 30 mn - Coefficient : 3

- **Épreuve n° 3 (au choix du candidat) :**

- Allemand
- Anglais
- Arabe
- Chinois
- Espagnol
- Russe
- Italien

Durée : 15 mn - Coefficient : 3

CONTRÔLEUR DE LA DGDDI (CATÉGORIE B)

Deux branches : **Surveillance ou OPCO**

Branche de la surveillance

Préadmissibilité

- **Épreuve écrite**

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique.

Durée : 1 heure et 30 minutes ; Coefficient 2

N.B. Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury. Les points obtenus à cette épreuve seront pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

Admissibilité

▪ Épreuve écrite n°1

Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte.

Durée 3 heures ; Coefficient 4

▪ Épreuve écrite n° 2

Au choix du candidat lors de l'inscription :

- 1 - Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques
- 2 - Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée
- 3 - Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et / ou cas pratiques d'économie
- 4 - Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et / ou cas pratiques de droit
- 5 - Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique
- 6 - Composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de navigation maritime

Durée : 3 heures ; Coefficient 4

▪ Épreuve écrite n° 3 - facultative

Traduction sans dictionnaire (sauf pour l'arabe et le chinois) d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sur 20 sont pris en compte.

Durée : 1 heure et 30 minutes ; Coefficient 1

Admission

▪ Épreuve orale n°1

Entretien destiné à apprécier les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au ministère. L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat fournira en amont une fiche de présentation de celui-ci.

Durée : 25 minutes ; Coefficient : 8

▪ Épreuve orale n°2

Interrogation de langue étrangère consistant dans la traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe.

Toutefois cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité. Les candidats qui désirent subir cette épreuve doivent le préciser lors du dépôt de la demande d'admission à concourir

Durée : 15 minutes ; Coefficient : 2

▪ **Épreuve orale n° 3**

Épreuve d'exercices physiques portant sur un test de pompes, un test de gainage, une course de sprint sur 60 mètres et une course d'endurance sur 2000 mètres.

Coefficient : 3

N.B. : Les épreuves sont notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire.

Pour les épreuves d'admissibilité n°2 des concours externes et internes, le choix de l'option doit être précisé lors du dépôt de la demande d'admission à concourir. Les candidats doivent préciser dès l'inscription la langue choisie.

Pour les épreuves facultatives :

- Les candidats désirant s'y présenter doivent le préciser lors du dépôt de leur demande d'admission à concourir
- Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte.

Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant. La somme des points ainsi obtenus forme le total des points obtenus par le candidat.

Branche OPCO (opérations commerciales et administration générale)

Préadmissibilité

L'épreuve consiste en un questionnaire à choix multiples destiné à vérifier vos connaissances dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique.

Durée : 1h30 ; Coefficient 2

Admissibilité

▪ Épreuve écrite n° 1

Résumé de texte portant sur des questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte.

Durée 3h ; Coefficient 4

▪ Épreuve écrite n° 2 (au choix du candidat lors de l'inscription)

- 1 - Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques
- 2 - Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit
- 3 - Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée
- 4 - Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique
- 5 - Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie
- 6 – Informatique (5h)

Durée 3h - Coefficient 4

▪ Épreuve écrite n° 3 - facultative

Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe.

Durée 1h30 ; Coefficient 1

Admission

▪ Épreuve orale n°1

Épreuve d'entretien avec un jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au ministère. L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat fournira en amont une fiche de présentation de celui-ci.

En cas de choix de l'option informatique en épreuve 2 d'admissibilité, l'épreuve se compose comme suit : épreuve d'entretien avec un jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au ministère. L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat fournira en amont une fiche de présentation de celui-ci.

Durée 25 mn ; Coefficient 6

Pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de programmeur : interrogation portant sur le programme relatif à la vérification d'aptitude aux fonctions de programmeur publié en annexe à l'arrêté du 10 juin 1982.

Durée 30 mn ; Coefficient 2

Pour les candidats souhaitant obtenir la qualification de pupitreur : interrogation portant sur le programme relatif à la vérification d'aptitude aux fonctions de pupitreur publié en annexe à l'arrêté du 10 juin 1982.

Durée 30 mn ; Coefficient 2

▪ **Épreuve orale n°2**

Interrogation de langue étrangère consistant dans la traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue.

Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3

Durée 15 mn sans préparation ; Coefficient 2

Quelques métiers proposés aux lauréats dès le recrutement :

Catégorie A : Inspecteur programmeur système d'exploitation, Agent enquêteur, Agent chargé des poursuites judiciaires et du contentieux.

Catégorie B : Contrôleur de maintenance aéronautique, marin des douanes, maître de chien, mécanicien des douanes.